

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4<sup>ème</sup> partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

**Destinataire**

- Récépissé de DT
- Récépissé de DICT
- Récépissé de DT/DICT conjointe

**Dénomination :** LIOT  
**Complément / Service :** \_\_\_\_\_  
**Numéro / Voie :** 61 rue de la république  
**Lieu-dit / BP :** \_\_\_\_\_  
**Code Postal / Commune :** 16 5 6 0 Aussac-vadalle  
**Pays :** \_\_\_\_\_

N° consultation du téléservice : 2 0 1 8 0 4 2 4 0 2 0 7 8 T M L

Référence de l'exploitant : Aussac-vadalle -epi2018-01

N° d'affaire du déclarant : Accès Multiple rural

Personne à contacter (déclarant) : LIOT GERARD

Date de réception de la déclaration : 24 / 04 / 2018

Commune principale des travaux : AUSSAC-VADALLE

Adresse des travaux prévus : rue de la république

**Coordonnées de l'exploitant :**

Raison sociale : Commune Aussac-Vadalle / CC Coeur de Charente  
Personne à contacter : GERARD LIOT  
Numéro / Voie : 61 rue de la République  
Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_  
Code Postal / Commune : 16 5 6 0 Aussac-Vadalle  
Tél. : 0 5 4 5 2 0 6 1 6 0 Fax : \_\_\_\_\_

**Éléments généraux de réponse**

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : \_\_\_\_\_ m
- Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL (voir liste des catégories au verso)

**Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages**

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : \_\_\_\_\_

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

**Emplacement de nos réseaux / ouvrages**

- |   |   |  |   |   |  |  |
|---|---|--|---|---|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Plans joints :<br>NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.  | Références :<br>220 v épicerie<br>assainissement épicerie | Echelle <sub>(1)</sub> :<br>1/150<br>1/200 | Date d'édition <sub>(1)</sub> :<br>05 / 03 / 2018<br>05 / 03 / 2018 | Sensible :<br><input checked="" type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | Prof. régl. mini <sub>(1)</sub> :<br>60 cm<br>_____ cm | Matériau réseau <sub>(1)</sub> :<br>pvc souple diam 60<br>pvc diam 100 |
| <input type="checkbox"/> Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : <input type="checkbox"/> Date retenue d'un commun accord : _____ / _____ / _____ à _____ h _____ ou <input type="checkbox"/> Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____ / _____ / _____) |   |  |   |   |  |  |
| <input type="checkbox"/> Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.   |   |  |   |   |  |  |
| <input type="checkbox"/> (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.   |   |  |   |   |  |  |
| <input type="checkbox"/> Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.   |   |  |   |   |  |  |
| (1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint   |   |  |   |   |  |  |

**Recommendations de sécurité**

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur [www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr)

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées : demander la coupure de l'alimentation électrique au gérant de l'épicerie

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : \_\_\_\_\_

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est :  possible  impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : \_\_\_\_\_

**Dispositifs importants pour la sécurité :**

**Cas de dégradation d'un de nos ouvrages**

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0 7 8 8 1 7 8 6 0 4

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : \_\_\_\_\_

**Responsable du dossier**

Nom : AYRAULT Jean-Paul Vice-Président  
Désignation du service : CC Cœur de Charente  
Tél. : 0 7 8 8 1 7 8 6 0 4

**Signature de l'exploitant ou de son représentant**

Nom du signataire : LIOT Gérard Maire d'Aussac-Vadalle  
Signature :  
Date : 03 / 05 / 2018 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 6

## Catégories des réseaux / ouvrages

### Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité (au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- HC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;
- PC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;
- GA : Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;
- CU : Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, et de tout fluide caloporteur ou frigorigène, et tuyauteries rattachées en raison de leur connexité à des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- EL : Lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres qu'en très basse tension (> 50 V en courant alternatif ou 120 V en courant continu) et autres que les lignes électriques aériennes à basse tension et à conducteurs isolés ;
- TR : Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;
- DE : Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration ;
- DI : Ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions.

### Autres ouvrages\* (au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- TL : Installations souterraines de communications électroniques, lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres que ceux définis à la ligne « EL » ci-dessus ;
- EA : Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, à l'alimentation en eau industrielle ou à la protection contre l'incendie, en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;
- EU : Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

*\*Parmi les « autres ouvrages », certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme « sensibles », soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.*

## Dispositifs importants pour la sécurité

L'exploitant de réseau précise dans son récépissé une des trois options suivantes :

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint
- Voir la localisation sur le plan joint
- Aucun dans l'emprise

Fiche technique de  
déclaration d'un ouvrage

Collectivité exploitante

Nom collectivité :

Communauté de Communes Cœur de Charente

Commune(s) concernée(s) par l'ouvrage

N° INSEE : (1) \*

16024

Descriptif de l'ouvrage

Code : (2) *	
Dénomination : (3) *	Réseau électrique
Type d'ouvrage : *  Cochez le type correspondant, un seul cas possible.	1 : Canalisations d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés.
	2 : Canalisations de produits chimiques liquides ou gazeux.
	3 : Canalisations de gaz combustibles.
	4 : Réseaux de chaleur ou de froid.
	<input checked="" type="checkbox"/> 5 : Lignes électriques, réseaux d'éclairage public et réseaux de signalisation routière.
	6 : Installations de transport guidé.
	7 : Canalisations de transport de déchets.
	8 : Installations de communications électroniques (non sensible pour la sécurité).
	9 : Canalisations d'eau potable (non sensible pour la sécurité).
	10 : Canalisation d'eaux usées ou d'assainissement (non sensible pour la sécurité).
	11 : Autre
	Catégorie : (4) *

Responsable de l'ouvrage - Destinataire des DT/DICT

Nom :	AYRAULT
Prénom :	Jean-Paul
Collectivité : *	CdC Cœur de Charente
Adresse : *	10 Route de Pons
Cplt d'adresse :	
Code postal : *	16560 TOURRIERS
Commune : *	
Pays : *	FRANCE
Téléphone : *	07 88 77 86 04
Fax : *	
Courriel : *	assainissement@coeurdecharente.fr
Site internet :	

Coordonnées en cas d'urgence :

Téléphone : **	
Fax : (5) **	
Courriel : (6) **	

Tél. Sinistre : (7) \*

Consigne : (8)	- fourreau en diamètre 60 et en pvc double
----------------	---

\* Mentions obligatoires à remplir pour la déclaration sur le téléservice réseaux et canalisations (Guichet Unique)

\*\* Mentions obligatoires à remplir pour les réseaux sensibles

(1) Numéro INSEE de la /des commune(s) sur lequel l'ouvrage est implanté.

(2) Code unique à donner à l'ouvrage (ce code pourra être donné par le SDITEC). [50 caractères max.]

(3) Nom de l'ouvrage. [255 caractères max.]

(4) Sont identifiés comme sensibles les réseaux de types 1 à 7. Dans le cas où le type 11 "Réseau Autres" est sélectionné, il est laissé libre jugement au déclarant de la catégorie de l'ouvrage.

(5) Numéro de fax obligatoire si il n'y a pas de courriel pour les contacts d'urgences.

(6) Courriel obligatoire si il n'y a pas de numéro de fax pour les contacts d'urgences.

(7) Numéro de téléphone à contacter en cas d'endommagement.

(8) Consigne et informations données au déclarant sur l'ouvrage.

L'assistance pour la déclaration et la numérisation de vos ouvrages par le SDITEC est une prestation qui vous sera facturé 20 € par ouvrage.

A, Aussac Valérie Le, 6 Mars 2018



Nota : Adresser la fiche technique complétée et le plan du réseau au SDITEC, 30 Rue Denis Papin 16000 Angoulême

		Aussac-Vadalle		
		Echelle	Classe de précision	Date
		1 / 150		05/03/2018

1571

54

52



**Légende :**

Fiche technique de  
déclaration d'un ouvrage

Collectivité exploitante

Nom collectivité : Communauté de Communes Cœur de Charente

Commune(s) concernée(s) par l'ouvrage

N° INSEE : (1) \* 16024

Descriptif de l'ouvrage

Code : (2) *	
Dénomination : (3) *	<u>Réseau d'assainissement non collectif</u>
Type d'ouvrage : *  Cochez le type correspondant, un seul cas possible.	1 : Canalisations d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés.
	2 : Canalisations de produits chimiques liquides ou gazeux.
	3 : Canalisations de gaz combustibles.
	4 : Réseaux de chaleur ou de froid.
	5 : Lignes électriques, réseaux d'éclairage public et réseaux de signalisation routière.
	6 : Installations de transport guidé.
	7 : Canalisations de transport de déchets.
	8 : Installations de communications électroniques (non sensible pour la sécurité).
	9 : Canalisations d'eau potable (non sensible pour la sécurité).
	<input checked="" type="checkbox"/> 10 : Canalisation d'eaux usées ou d'assainissement (non sensible pour la sécurité).
	11 : Autre
	S: Sensible
<input checked="" type="checkbox"/> NS: Non sensible	

Responsable de l'ouvrage - Destinataire des DT/ DICT

Nom :	<u>AYRAULT</u>
Prénom :	<u>Jean-Paul</u>
Collectivité : *	<u>CC Cœur de Charente</u>
Adresse : *	<u>10 Route de Paris</u>
Point d'adresse :	
Code postal : *	<u>16560 TOURRIERS</u>
Commune : *	
Pays : *	<u>FRANCE</u>
Téléphone : *	<u>07 88 77 86 04</u>
Fax : *	
Courriel : *	<u>assainissement@coeurdecharente.fr</u>
Site internet :	

Coordonnées en cas d'urgence :

Téléphone : **	
Fax : (5) **	
Courriel : (6) **	

Tél. Sinistre : (7) \*

Consigne : (8)

Canalisation en diamètre 100 et  
en PVC

\* Mentions obligatoires à remplir pour la déclaration sur le téléservice réseaux et canalisations (Guichet Unique)

\*\* Mentions obligatoires à remplir pour les réseaux sensibles

(1) Numéro INSEE de la / des commune(s) sur lequel l'ouvrage est implanté.

(2) Code unique à donner à l'ouvrage (ce code pourra être donné par le SDITEC). [50 caractères max.]

(3) Nom de l'ouvrage. [255 caractères max.]

(4) Sont identifiés comme sensibles les réseaux de types 1 à 7. Dans le cas où le type 11 "Réseau Autres" est sélectionné, il est laissé libre jugement au déclarant de la catégorie de l'ouvrage.

(5) Numéro de fax obligatoire si il n'y a pas de courriel pour les contacts d'urgences.

(6) Courriel obligatoire si il n'y a pas de numéro de fax pour les contacts d'urgences.

(7) Numéro de téléphone à contacter en cas d'endommagement.

(8) Consigne et informations données au déclarant sur l'ouvrage.

L'assistance pour la déclaration et la numérisation de vos ouvrages par le SDITEC est une prestation qui vous sera facturé 20 € par ouvrage.

A,

Le,



signature

Nota : Adresser la fiche technique complétée et le plan du réseau au SDITEC, 30 Rue Denis Papin 16000 Angoulême

Le Service Informatique des Communes et des Etablissements Publics de coopération Intercommunale

Syndicat Départemental pour l'Informatique et les Technologies de Communication

SDITEC, 30, rue Denis Papin 16022 Angoulême cedex -courriel: [accueil@sditec.fr](mailto:accueil@sditec.fr) - Tél. 05.45.22.20.40 - Fax : 05 45 22 49 63



Cadastre

Communes

Parcels

Batiments

Bâtiment en dur

Construction légère

Subdivisions de section

Voirie et Hydrographie

